



PROJET PEDAGOGIQUE

du « Local Jeunes »

de St-Quay-Portrieux

2018-2019



Le projet pédagogique met en œuvre le projet éducatif de l'organisateur ; il en précise les conditions de réalisation dans ce document. Le projet permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide à construire les démarches pédagogiques.

1/PRESENTATION DU LOCAL JEUNES

Le Local Jeunes est avant tout un lieu social ayant comme enjeu de mettre en place des animations éducatives en direction des jeunes.

C'est un lieu convivial où les jeunes peuvent venir discuter mais aussi pratiquer des activités diverses et variées. Ce lieu donne aussi la possibilité aux jeunes de s'impliquer dans l'élaboration de projets.

Le Local Jeunes est géré par la Ville de St Quay Portrieux : 52 bd Foch – 22410 St Quay Portrieux.
Il est situé à : La Rotonde, Esplanade du Casino.

Il est ouvert les samedis des semaines scolaires, de 14h à 18h.

Il l'est aussi sur les après-midis d'une semaine pendant les petites vacances scolaires (hormis Noël) afin de proposer des stages divers et variés, et d'accueillir d'autres jeunes, non intéressés ou non disponibles le samedi, mais partants sur certains thèmes proposés (court-métrage, cirque, magie, sports nautiques...).

Il accueille des jeunes âgés de 11 à 17 ans (11 ans dans l'année scolaire).

L'intégration de jeunes « différents » ou avec handicap se fait en souplesse, avec les animateurs comme avec les autres enfants, en adaptant l'activité, le rythme à ses capacités, avec une vigilance accrue et une disponibilité de l'animateur.

L'encadrement

Julie Beurrier (BAFD) l'assure le samedi, remplacée si besoin par la coordinatrice Enfance-Jeunesse (BAFD).

Un prestataire qualifié et (ou) un animateur diplômé BAFA peuvent se rajouter pour certaines activités ou sorties du samedi et lors des vacances scolaires, en fonction des thèmes proposés et des compétences ou qualifications de chacun.

L'espace

Situé à la Rotonde de St-Quay-Portrieux, l'espace (qui sert l'été au CLJ, Centre de Loisirs des Jeunes et sur l'année aux TAP, Temps d'Activités Périscolaires) est composé de :

1) La salle d'activité, accessible en libre-service lors des permanences d'accueil.

Les jeux (baby-foot, jeux de société...) doivent pouvoir être utilisés par tous

2) La salle d'expression, de théâtre et sport, avec 2 tables de ping-pong, jeu de fléchettes...

3) Un bureau

4) Un WC/Lavabo + une salle d'eau avec douche

Il est agréé pour 50 personnes.

Les modalités d'accueil et d'inscription

Chaque jeune peut librement s'inscrire à la structure ; la famille remplit un dossier d'inscription et une fiche sanitaire, puis paye une participation annuelle de 13€ pour un Quinocéen (habitant de St-Quay-Portrieux et de 16€ pour un non-Quinocéen.

Pour certains projets ponctuels, le jeune s'inscrit à l'avance après information aux familles et accord signé de celles-ci.

Des tarifs pour les sorties ou projets spécifiques, le samedi ou les vacances scolaires, sont définies en fonction des activités : choix de l'animation, devis du prestataire, nombre de participants, frais autres...

Quant aux ateliers théâtre, un tarif annuel s'applique pour l'année scolaire, en plus de l'adhésion nécessaire au Local.

Pour les soirées, chaque jeune paye sa contribution pour une entrée avec boisson, voire une boisson ou confiserie supplémentaire.

Le mode de fonctionnement

Le Local Jeunes est un lieu d'accueil encadré par un animateur, où les jeunes peuvent jouer ou organiser leurs activités pendant leurs temps libres.

En cas d'activités extérieures, l'animateur ne peut assurer d'accueil au Local, donc : local fermé sur le créneau horaire de sortie.

Afin de rendre autonomes et responsables les usagers, l'accueil du local du samedi est libre.

En effet, après acceptation des parents sur la fiche d'inscription, les jeunes peuvent bénéficier de la structure sur la durée souhaitée par eux-mêmes, dans la limite des horaires d'ouverture.

Les activités alternent entre ateliers créatifs (mosaïque, bois, bijoux...), jeux de société ou sportifs, sorties culturelles ou sportives (bowling, karting, accrobranches, bouée tractée, kayak...)

Les règles de vie

Pour assurer le bon fonctionnement du Local, les jeunes se doivent de respecter le matériel, les locaux, les autres jeunes et l'encadrement. Ces règles ont pour but de donner un cadre, des repères, d'établir les droits et les devoirs de chacun. Elles seront expliquées aux jeunes. Elles pourront évoluer en fonction des comportements ou de l'organisation à adopter.

Dans le cadre de l'animation jeunesse, en présence de l'encadrant, en activités intérieures et extérieures, Il est formellement interdit de :

- d'abîmer le matériel mis à disposition.
- de fumer.
- d'introduire et de consommer de l'alcool et autres produits illicites.

Dans l'hypothèse contraire, la commune se réserve le droit, selon la gravité de la faute, d'appliquer une sanction qui va de l'avertissement oral ou écrit aux parents, à l'exclusion temporaire ou définitive du jeune.

Le transport

Les sorties habituelles se font avec le minibus (9 places) et une voiture de la ville (5 places).

Pour un effectif plus important, un transport en commun pourrait être envisagé (Tibus...)

Budget

Un budget prévisionnel est établi prenant en compte, en plus des besoins inévitables de fonctionnement, les axes prioritaires les plus coûteux : petit matériel d'activités, frais de prestations et d'entrées...

PROJETS des vacances à l'étude :

- Vacances d'octobre : Graph sur les colonnes du local
- Vacances de Février : Découverte de nouveaux jeux sportifs avec un encadrant prestataire diplômé
- Vacances de Printemps : Mini-séjour en semaine

Lors d'échanges avec les jeunes, l'idée a été lancée d'organiser un séjour pendant les vacances. Celles de printemps paraissent plus propices en raison de la météo et du temps disponible pour la préparation.

Beaucoup de facteurs entrent en compte :

- Choix des dates, du lieu, des transports et des activités
- Cohérence entre coût, budget de la structure et participation financière des familles
- Actions d'autofinancements éventuels à rechercher, si possible
- Validation du projet
- ...

2/ACTIVITES COMPLEMENTAIRES

Deux autres actions permettent aussi de faire connaître et vivre ce lieu, sans pour autant faire partie intégrante du Local Jeunes, pour la CAF et Jeunesse et Sports (ne nécessitant pas de déclaration préalable) :

- SOIREES MUSICALES :

Depuis octobre dernier, des Soirées musicales sont organisées les Vendredis, veilles des Vacances scolaires, de 20h à 23h30. Les jeunes ont donc l'occasion de se retrouver au Local-Jeunes, en musique, pour débiter leurs vacances.

Des thèmes sont proposés, tels que « Blind Test », « Concours Guitar Hero », « Déguisés »...

Cette soirée est encadrée par la directrice, des animateurs, un bénévole ; le nombre d'encadrants variant en fonction du nombre de jeunes inscrits.

On peut y accueillir 45 jeunes maximum.

Les règles de fonctionnement du local s'y appliquent.

- ATELIER THEATRE :

Le théâtre permet à des personnes qui n'ont pas eu l'occasion avant, de se mettre sur le devant de la scène, de prendre la parole en public, de raconter, de faire vivre une histoire. Son pouvoir, sa puissance, ses principes permettent à chacun de se prêter aux joies du changement de peau, d'aller d'un personnage à l'autre, de dévoiler sa véritable identité et, surtout, de laisser libre cours à ces émotions.

Les ateliers sont proposés le lundi (hors vacances scolaires) aux jeunes de 11 à 15 ans, sur inscription et facturation annuelle, avec une inscription nécessaire aussi au Local Jeunes.

Ils peuvent ainsi participer au Local Jeunes quand ils le souhaitent (samedis et vacances scolaires).

3- OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS

1 – Favoriser l'accueil des jeunes

- Proposer un lieu d'accueil adapté aux jeunes.
- Développer l'information pour le faire connaître sur le secteur.

Moyens :

- . Aménager les locaux de manière à ce que les jeunes s'y sentent bien.
- . Diffuser des plaquettes d'information, affiches, articles de journaux au sein de la commune.
- . Mettre en place des animations et projets adaptés aux jeunes.

2 – Rendre les jeunes acteurs de leurs temps libres

- Les responsabiliser dans le fonctionnement des projets, des animations.
- Les impliquer dans la mise en œuvre des projets, des animations.

Moyens :

- . Permettre aux jeunes de proposer et d'organiser leurs activités ou projets : Temps d'échanges, Boîte à idées,

. S'impliquer dans le cadre des manifestations de la ville : Téléthon, Marché de Noël...

3 - Favoriser l'épanouissement des jeunes

- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Proposer des activités attractives et accessibles

Moyens :

- . Amener les jeunes sur divers lieux de pratique culturelle ou sportive en profitant du contexte environnemental.
- . Organiser des stages et/ou mini-séjours en direction des jeunes.

4 - Créer une ouverture culturelle, développer l'imaginaire

- Partir à la découverte de son environnement proche ou lointain.
- Permettre d'accéder à la culture artistique, scientifique, sportive.
- Découvrir différents moyens d'expression, encourager sa créativité, accéder à la connaissance, développer son intelligence, son imaginaire.

Moyens :

- . Proposer des cours de théâtre et d'expression.
- . Sortir dans des manifestations musicales...
- . Décorer le local à leur manière (fresques, réalisation de jeux ou petit mobilier...).

4 - EVALUATION

Concrètement, voici les étapes d'évaluation sur l'année, les outils utilisés et les indicateurs

Evaluation : Mensuelle des présences

Trimestrielle avec réajustements effectués ou à effectuer

Annuelle (bilan)

Outils :

- Dossiers d'inscription et fiches sanitaires
- Cahier de pointage des présences
- Boîte à idées, temps d'échanges
- Fiches des projets ponctuels à l'origine de l'encadrant et des jeunes
- Communication par articles de presse, flyers, contacts auprès des collégiens

Indicateurs quantitatifs :

- Nombre de jeunes participants
- Nombre de présences
- Nombre d'activités thématiques, de projets imaginés et réalisés
- Nombre et Fréquence des réajustements nécessaires

Indicateurs qualitatifs (ouverture culturelle, motivation, savoir être...) :

- Satisfaction des jeunes par rapport à la diversité de l'offre (plaisir, épanouissement), l'alternance entre action et détente
- Satisfaction des parents par rapport à la diversité, la pertinence et la qualité de l'offre
- Confiance des parents dans la démarche
- Evolution du comportement des jeunes
- Satisfaction des acteurs éducatifs : personnel municipal, intervenants, prestataires
- Mobilisation et implication des intervenants
- Adaptations éventuelles ponctuelles ou régulières